

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL
Localité de Longueuil

(Chambre des Actions collectives)
C O U R S U P É R I E U R E

N° : 505-06-000023-205

STÉPHANIE BERNARD

et

PIERRE-ANDRÉ FOURNIER

Demandeurs

c.

COLLÈGE CHARLES-LEMOYNE DE
LONGUEUIL INC. et al.

Défenderesses

**ACTE DE DÉSISTEMENT
ALEXANDER VON HUMBOLDT ÉCOLE
INTERNATIONALE ALLEMANDE INC.**
(Articles 213 et 585 du *Code de procédure civile*)

Les Demandeurs, par l'entremise de leurs avocats soussignés, se désistent de la Demande introductive d'instance contre la défenderesse ALEXANDER VON HUMBOLDT ÉCOLE INTERNATIONALE ALLEMANDE INC. laquelle, par l'entremise de leurs avocats soussignés, acceptent un tel désistement sans frais.

Montréal, le 23 décembre 2021

Montréal, le 23 décembre 2021

Champlain avocats

Borden haechler & Leroux S.E.N.C.R.L., S.R.L.

Avocats des DEMANDEURS

200-1434, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H3G 1R4

Avocats de ALEXANDER VON HUMBOLDT
ÉCOLE INTERNATIONALE ALLEMANDE INC.

1000 Rue De La Gauchetière O #900, Montréal, QC
H3B 5H4

Nº 505-06-000023-205

COUR SUPÉRIEURE
(Actions collectives)
DISTRICT DE LONGUEUIL

STÉPHANIE BERNIER
-et-
PIERRE-ANDRÉ FOURNIER

Requérants

c.

COLLÈGE CHARLES-LEMOYNE
DE LONGUEUIL INC. ET AL

Intimées

ACTE DE DÉSISTEMENT
(Art. 213 et 585 C.p.c. ss)

ORIGINAL

JÉRÉMIE JOHN MARTIN
Champlain avocats
AM0CNO
200-1434, Sainte-Catherine O
Montréal, (Québec), H3G 1R4
Téléphone : (514) 866-3636
Télécopieur:(514) 800-0677
NOTRE DOSSIER : BER-0620